



ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité Civile « PAH »

La Société d'assurance AXA France Iard,
dont le siège est à PARIS (75009) 26, rue Drouot,

Atteste que :

La société « **SAS ANEBEY** »

Représentée par **Mr PASCAL LOULMET**

Est titulaire, pour son Parc d'aventure en Hauteur, sis à :

YZERON AVENTURE

Le Plat

69510 Yzeron

D'un contrat d'assurance de Responsabilité Civile N° **5491604804** conforme à l'article L321-7 du Code du Sport, anciennement article 37 de la Loi 84-610 du 16/07/1984 modifié, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager la Compagnie AXA ou le Cabinet CGBA au-delà des termes et limites, garanties et franchises du contrat d'assurance sus-mentionné.

La présente attestation est valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, sous réserve du paiement des primes.

Fait à Paris, le 13 décembre 2017.

Pour l'assureur,

C.G.B. Assurances
140 Avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : +33 (0)7 71 02 12 01
RC PARIS 791 405 40 / ADE 6022 Z

